



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 06 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars à dix-neuf heures et vingt minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Carole BOULET, Hortense GARLIN HAUSTANT, Nathalie HABRAN, Marlène MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Lionel SAINT-PRIX, Serge SAINTE-ROSE.

Membres absents ayant donné procuration :

M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,

M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN.

Mme Esther DOMERGE MAIKOOUVA à M. Serge SAINTE-ROSE.

Absentes excusées : Mmes Marielle BOCALY, Laurence LOPEZE.

Absent excusé : MM. Robert RENE-CORAIL.

Absentes : Mmes Myriam PINVILLE, Stévine CELESTIN, Nathalia GUILLOIS, Bénédicte BARDOUX

Absents : MM. Albert-André PINVILLE (présent à 18h30 – départ à 18h50), Cédric LASSEGUES, Jiovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 16 élus présents, 3 procurations, 3 absents excusés et 7 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Nathalie HABRAN est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Page 1 sur 35

Le Maire salue les membres de l'assemblée, les remercie de leur présence et souligne le fait que le quorum soit un peu difficile à atteindre ce soir.

Madame Carole BOULET ainsi que Messieurs Lionel SAINT PRIX et David JEAN-BAPTISTE l'ont informé être dans les embouteillages à Rivière Salée. Monsieur Albert-André PINVILLE présent à 18h30 est reparti à 18h50. Deux autres élus sont à la veillée de Monsieur Olga DELBOIS, mais le quorum sera cependant atteint.

Le Maire procède ensuite à l'appel des élus. Le quorum est atteint et l'assemblée pourra donc valablement délibérer.

Il rappelle que l'objectif principal de ce Conseil municipal est de procéder à la présentation des orientations budgétaires, qui ne donne pas lieu à une délibération mais qui est obligatoire pour la préparation et la présentation du budget. Ce point sera abordé en fin de séance pour favoriser le bon déroulement du débat.

Il fait ensuite lecture de l'ordre du jour, en expliquant que la proximité des dates des deux dernières assemblées n'a pas permis de présenter le PV du 28 novembre lors du Conseil municipal de 16 décembre 2024, raison pour laquelle ces deux PV se retrouvent à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 28 NOVEMBRE 2024 ET 16 DECEMBRE 2024.

2 - AVIS – INFORMATION DES ELU-E-S DE LA VILLE DES TROIS-ILETS DE LA FUSION ACTEE DES CENTRES HOSPITALIERS MARIN/TROIS-ILETS.

3 - REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX SPECIFIQUES A L'ARMEMENT DE M. ALTIUS ALPHONSE ET MME REGIS WENDY DANS LE CADRE DE LA FORMATION PREALABLE A L'ARMEMENT.

4 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STATIONNEMENT DE MME CAROLE MARIE-CLAUDE.

5 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CARNAVALESQUES DES TROIS-ILETS.

6 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE JEUX DE TABLES ET DU PARC DE MACHINES A SOUS - SODEXCA MARTINIQUE - CASINO DES TROIS-ILETS.

7 - RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE MADAME LACLEF EVELYNE.

8 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'IMPERATRICE JOSEPHINE : 1ERE PHASE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – TRANCHE 2.

9 - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DES TROIS-ILETS APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – SUBVENTION ETAT (FEI 2025).

10 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025.



11 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 – REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE POINTE DU BOUT.

12 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 - COMMUNE.

13 - QUESTIONS DIVERSES.

A l'issue de cette présentation, il précise que les deux questions diverses déposées par Monsieur Serge SAINTE-ROSE seront bien abordées, notamment celle concernant l'Anse Mitan.

Il entame ensuite l'examen des points à l'ordre du jour, après avoir désigné Madame Nathalie HABRAN secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 28 NOVEMBRE 2024 ET 16 DECEMBRE 2024.

Le Maire demande s'il y a des questions concernant les deux PV.

En l'absence de question, il souligne à nouveau, comme d'ailleurs le lui ont déjà dit les élus, la retranscription assez fidèle de ce qui est dit en Conseil municipal dans les PV.

Cela ne doit cependant pas encourager les élus à ne pas les lire. En effet, même si le (la) secrétaire de séance, le DGS et le Maire lisent ces PV, ceux qui le retranscrivent peuvent en effet toujours mal interpréter ce qui a été dit.

En l'absence d'objection, il met aux voix les deux PV.

Celui du 28 novembre 2024 est voté à la majorité moins deux abstentions (absents lors de cette séance), et celui du 16 décembre 2024 est voté à l'unanimité des membres présents.

2 - AVIS – INFORMATION DES ELU-E-S DE LA VILLE DES TROIS-ILETS DE LA FUSION ACTEE DES CENTRES HOSPITALIERS MARIN/TROIS-ILETS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit d'une information qui doit être portée à la connaissance des élus des Conseils municipaux des villes du Marin et de Trois-Ilets, sur la fusion de leurs centres hospitaliers.

C'est un processus qui chemine depuis de nombreuses années maintenant.

Ce que l'on appelle le GHT, Groupement Hospitalier Territorial, est déjà acté. Il n'y a un seul groupement en Martinique et tout est centralisé à la Meynard.

Les hôpitaux de proximité sont de leur côté appelés à avoir demain une direction commune, à savoir une direction commune pour les villes du Saint Esprit et du François, et une pour le Marin et les Trois-Ilets. Et cela vaut aussi pour les EHPADs.

La direction commune des centres hospitaliers de Saint-Pierre, du Carbet et du Prêcheur existe déjà et se trouve au Carbet.

C'est un système qui a été mis en place par l'ARS et donc par l'État.

Pour ce qui concerne la ville, l'établissement qui naîtra de cette fusion s'appellera le Centre Hospitalier Intercommunal Sud Caraïbe, dénomination retenue à l'issue d'un vote du personnel des deux hôpitaux.

Monsieur Serge PAIN demande s'il ne serait possible de profiter de l'occasion pour exprimer le mécontentement de la ville vis-à-vis de cette absorption-dilution-disparition, par rapport à l'EHPAD, car il a l'impression que cette opération fait encore du Marin le gagnant, et des Trois-Îlets le perdant.

Le Maire répond que la démarche de l'hôpital des Trois-Îlets a toujours été d'avoir des lits de médecine, mais que c'est acté depuis très très longtemps, à savoir l'époque où l'Inspecteur DDAS était Monsieur Christian URSULET, qu'il n'y a plus de lits de médecine aux Trois-Îlets. La ville avait à ce moment-là récupéré les 50 lits SSR, Soins de Suite et de Réadaptation.

Est arrivée ensuite cette affaire de GHT, où le Marin a gardé ses lits de médecine avec une évolution possible, demain, de centre d'urgence de jour.

Pour ce faire il a fallu mettre en place les scanner, I.R.M. etc., et tout cela par un privé. Les discussions furent difficiles pour faire accepter le fait que dans l'enceinte des murs de l'hôpital du Marin, la morgue, qui n'existe donc plus, ainsi que d'une partie des services administratifs puissent devenir aujourd'hui, après travaux, le lieu de radiologie, de scanner et d'I.R.M.

D'autre part, il fallait que l'hôpital puisse s'appuyer sur des ophtalmologues. Il y en a deux d'installés au Marin qui sont de nationalité européenne, plus précisément de surinamiens, le Surinam étant dépendant des Pays-Bas qui font partie de l'Europe.

Il fallait donc s'appuyer sur un certain nombre de données à ce niveau-là, et d'ici quelques temps l'hôpital du Marin deviendra un centre d'urgence de jours, à la demande de l'ARS mais également des hôpitaux.

Deux problèmes se posent aujourd'hui. Il y a celui de la reconstruction de la maison de retraite du Marin, qui est vétuste aujourd'hui, même si elle avait été plus ou moins refaite à l'époque de l'hôpital de cette ville. Elle est située en plus derrière l'hôpital, et les personnes âgées qui y sont ne peuvent même pas voir la mer et vivent dans de mauvaises conditions. Ainsi, dans le cadre du plan Ségur, la reconstruction urgente des 40 lits de cette maison de retraite est prévue depuis quelques années.

Par contre, l'extension de l'EHPAD des Trois-Îlets n'est pas prévue par le plan Ségur. Il faut donc maintenant trouver un autre plan d'extension pour cet établissement. Devenu EHPAD du Centre Hospitalier Intercommunal Sud Caraïbe, il est passé de 40 à 60 lits et il faut maintenant trouver le financement de ces 20 lits supplémentaires.

Le Marin est donc financé par le plan Ségur, et cette construction est effectivement passée en CME (Commission Médicale d'Etablissement), comme en a été informé Monsieur PAIN par un agent de l'hôpital de Trois-Îlets / Marin.

Mais il y a cependant un problème de terrain au Marin, dans la mesure où la ville ne met pas à disposition à titre gratuit ce terrain, mais le vend à l'hôpital.

Sur la gauche de l'avenue Camille DARSIERES, en descendant vers le bord de mer, il y a des terrains plus ou moins vides. Dans un premier temps, si on reprend un peu l'historique, un des fils LANCRY, celui qui est à Saint-Martin, devait y construire un bâtiment que l'hôpital du Marin rachèterait. Le permis était déjà établi, mais l'ARS a refusé.

La ville du Marin doit donc maintenant proposer un terrain. Il y a des constructions sur un terrain du côté de la gendarmerie, et celui-ci appartient à la ville qui propose d'en mettre une partie, contre paiement, à disposition de l'ARS pour la reconstruction de cette maison de retraite.

Alors quid des Trois-Îlets, le plan Ségur prévoit cette construction pour le Marin afin de sortir ces personnes âgées de leurs conditions. C'est quelque chose qui remonte à très longtemps.

Pour les Trois-Îlets, c'est l'extension qui est demandée et reprise dans le programme hospitalier, afin d'avoir 20 lits Alzheimer. Les besoins de lits supplémentaires Alzheimer sont une urgence en Martinique, de jour comme de nuit. Il faut donc trouver le financement maintenant.

Et comme l'a suggéré Monsieur PAIN, la délibération de ce soir doit faire apparaître que si le Conseil municipal apprécie cette gestion, avec le complément technique qu'apporte la ville du Marin aux patients du Sud Caraïbe, il déplore par contre le fait que le financement de l'extension à 60 lits de l'EHPAD des Trois-Îlets ne soit pas acté à ce jour.

Madame Marthe ROUVEL souhaite faire une autre observation. On parle du CH des Trois-Îlets et du CH du Marin. À une époque, quand on regarde la convention de direction commune, il était question du CH EHPAD des Trois-Îlets et du CH EHPAD du Marin.

L'appellation EHPAD a donc disparu de la délibération. La convention commune qui était a été signée entre le Marin et les Trois-Îlets était une convention commune entre le CH EHPAD des Trois-Îlets et le CH EHPAD du Marin. Maintenant, dans l'extrait de procès-verbal, le mot EHPAD ne figure pas dans la nouvelle dénomination.

Le Maire confirme que le mot EHPAD a disparu puisque c'est un global aujourd'hui, Centre Hospitalier Sud Caraïbe. Il y a plus EHPAD du Marin ou EHPAD des Trois-Îlets.

Madame ROUVEL fait remarquer que quelqu'un qui n'en est pas informé ne sait pas qu'il y a un EHPAD, et elle souligne que l'EHPAD c'est quand même un budget annexe.

Le Maire répond que c'est une dénomination. « EHPAD des Trois-Îlets » pourrait être « EHPAD Centre Hospitalier Sud Caraïbe », « EHPAD Soleil » ou autre. C'est vrai que sur le plan financier il y a deux budgets, un budget centre hospitalier pour les soins de suite et de réadaptation c'est-à-dire ce qu'ils appellent la partie sanitaire, et un budget pour la partie sociale qui est l'EHPAD.

Maintenant, il ne sait pas si c'est important que dans la dénomination il ne soit pas précisé qu'il y a l'EHPAD des Trois-Îlets et l'EHPAD du Marin. Cela peut être précisé, mais les deux font partie du Centre Hospitalier Sud Caraïbe.

Madame ROUVEL confirme avoir bien compris cela, mais insiste sur le fait que l'appellation EHPAD disparaît complètement. Donc quelqu'un qui ne connaît pas, ne sait pas que ces deux EHPAD font partie de ce Centre Hospitalier Intercommunal. Cela reste quand même deux budgets annexes.

Le Maire répond que cela a été voté ainsi, mais que cela va être précisé.

Monsieur PAIN fait remarquer que l'absence de terrain était le dénominateur commun entre le Saint Esprit et le Marin. Pour la reconstruction de l'hôpital au Saint Esprit, il n'y avait pas de terrain, mais le projet a été maintenu. Aujourd'hui, c'est le même problème pour le Marin et on envisage un terrain. Trois-Îlets a toujours son terrain, mais « Ayen pa ka fêt an lèy ».

Alors que le Maire commençait à expliquer par qui le terrain avait été mis à disposition au Saint-Esprit, Monsieur PAIN précise qu'il s'agissait d'un terrain agricole qu'il fallait déclasser, alors que celui de Trois-Îlets est constructible etc., d'où encore une impression de deux poids deux mesures.

Aux Trois-Îlets le terrain est viabilisé, accessible, tout tout tout, « y paré », il a été acheté pour cela. « Yo ka rifè Saint-Esprit ki ni an téren agrikol, fok déklaséy ... fok déklaséy là », maintenant au Marin « yo kay propozé an lot téren ».



« Ta nou an toujou la, y toujou la. Ayen pa ka fèt an lèy. Donk mwen ni limpré... mwen pa sav, mwen pa ka komprann lé choi ki ka fèt la koi, sé... il doit avoir d'autres interventions plus haut ».

Le Maire rappelle à Monsieur PAIN qu'il sait bien ce qui s'est passé au Saint-Esprit, qu'il connaît bien celle qui est intervenue au Saint Esprit, à savoir l'ancienne ministre Madame BACHELOT qui était alors pharmacienne. A cette époque, il y a eu des inondations dans l'hôpital du Saint-Esprit, et elle a déclaré qu'il fallait reconstruire l'établissement.

Monsieur HAYOT était Maire de la commune, et par une sorte de « combine », on pourrait dire, avec un autre HAYOT, il est arrivé à déclasser ce terrain agricole. (A une intervention hors micro, le Maire confirme que le propriétaire du terrain était aussi un HAYOT). Et donc le propriétaire HAYOT a construit un premier, puis un deuxième et un troisième lotissement aujourd'hui.

C'est donc acté par l'état français que l'hôpital du Saint-Esprit doit être reconstruit. Monsieur TIRAUT arrive, insiste là-dessus, va voir ministre de la santé etc., et tous ceux qui sont passés ont acté la nécessité de reconstruire l'hôpital. Puis avec le docteur LAFFERRONNAY au SROS (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire et de Santé), il a été décidé que l'hôpital du Saint-Esprit allait être reconstruit uniquement dans le sens de l'addictologie, de toute l'addictologie et pas seulement de l'alcool.

Le Maire dit ne pas savoir qui aurait pu l'accepter dans sa commune, mais l'addictologie sera basée au Saint Esprit et reliée à une direction commune qui est le François-Saint-Esprit. C'est ainsi que l'hôpital du Saint-Esprit a été reconstitué.

Donc le Maire du Saint Esprit, Monsieur TIRAUT, comme l'a fait Monsieur HAYOT, a donné le terrain à l'hôpital du SAINT-ESPRIT en utilisant tous les moyens.

C'est ainsi que les choses se sont passées depuis Madame BACHELOT.

Concernant le Marin, il y a le GHT. Le plan Ségur a repris l'EHPAD en priorité, vu les conditions de vie des personnes âgées dans cet établissement. C'est le choix de ce plan de donner priorité à la reconstruction de la maison de retraite du Marin.

C'était la même chose lorsqu'il (le Maire) avait pris l'option d'utiliser la LBU pour construire la maison de retraite. D'autres n'ont pas eu cette idée et ont préféré attendre l'ARS et ceci et cela. Résultat, les maisons de retraite n'ont pas été reconstruites.

Avec la LBU, la SMHLM a construit la maison de retraite plus vite que les Anses d'Arlet. Aujourd'hui l'EHPAD se retrouve dans des difficultés de paiement.

Au Marin, Monsieur Rodolphe DESIRE, n'avait pas utilisé la LBU, disant que c'était à l'État de reconstruire, c'était ceci cela, c'était le Conseil Général, des choses de ce genre qui devaient financer la maison de retraite du Marin.

Il y avait cependant une option plus commune pour la ville de Marin qui a vendu le terrain à côté, où se trouve le centre de dialyse. La maison de retraite aurait pu être sur ce terrain et le centre de dialyse ailleurs, par exemple là où le propose Monsieur LANCRY. Mais la ville a préféré vendre au centre de dialyse.

Tout cela est une affaire politique où on joue un peu partout sur les priorités. La priorité pour les Trois-Îlets c'est l'extension de 20 lits supplémentaires. Mais il faut maintenant trouver le financement, parce que le plan Ségur ne prévoit effectivement pas cette extension contrairement à la différence de la reconstruction du Marin.

Mais contrairement à l'hôpital de Guadeloupe, l'Etat ne reconstruira pas à 100% la maison de retraite du Marin, et en plus, le taux qui sera appliqué posera problème à la ville.



Avec le CHU des Abymes, c'est en effet la première fois de l'histoire de la France que l'État a reconstruit un hôpital à 100 %. Cela ne s'est jamais vu. C'est dû au fait qu'ils ont eu une flopée de ministres, depuis Madame MICHAUX-CHEVRY jusqu'à Madame PANCHARD. On est malheureusement constamment confronté à de telles choses politiques. Mais le Saint- Esprit c'est pour l'addictologie, que d'autres n'ont pas acceptée sur leur territoire.

Madame ROUVEL demande au Maire, pour sa gouverne, si, maintenant qu'il y a le Centre Hospitalier Intercommunal Sud caraïbe, il va toujours siéger au Conseil d'Administration.

Le Maire répond par l'affirmative. La commune de Trois-Îlets sera toujours représentée, mais pas à l'EHPAD (comme le lui a demandé ensuite Madame ROUVEL) mais dans la fusion Centre Hospitalier EHPAD Trois-Îlets - Centre Hospitalier EHPAD Marin, avec le même nombre de représentants de la ville du Marin et de la ville des Trois-Îlets.

Madame ROUVEL demande si étant donné qu'il s'agit d'une fusion, les comptes seront fusionnés.

Le Maire répond que cela est sensé l'être depuis le 1^{er} janvier 2025.

A une question hors micro, il répond que c'est une fusion globale. Les deux amènent leur personnel et tout. Le Marin n'a pas absorbé les Trois-Îlets. C'est très clair là-dessus.

Le Maire rappelle qu'il faudra mentionner l'observation faite précédemment dans le document du Conseil municipal que la ville transmettra à la directrice de l'ARS et à celle du centre hospitalier.

3 - REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX SPECIFIQUES A L'ARMEMENT DE M. ALTIUS ALPHONSE ET MME REGIS WENDY DANS LE CADRE DE LA FORMATION PREALABLE A L'ARMEMENT.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les policiers, Madame REGIS Wendy et Monsieur ALTIUS Alphonse, ont dû payer 70 € (soit 35 € chacun) à Monsieur Daniel TANASI. La raison est que pour qu'ils puissent porter des armes, ils doivent effectivement être déclarés saints d'esprit par un médecin agréé, en l'occurrence le Docteur TANASI.

Dans la mesure où ils ont payé de leurs poches, il faut les rembourser, et cela coutera 70 € à la ville, puisque c'est comme la visite médicale d'un agent.

Aujourd'hui, ils ont tous les deux été habilités par le procureur de la république (et non par le Maire).

A une intervention hors micro, le DGS explique que c'est une dépense qui incombe à la ville. Certains médecins acceptent que la ville paie directement, mais le Docteur TANASI a demandé à être payé tout de suite. Donc les agents ont dû s'acquitter de la somme et la ville les rembourse.

A une autre intervention hors micro, le Maire répond qu'en effet le Conseil municipal s'est déjà prononcé sur des remboursements à Monsieur TANASI pour d'autres visites qui ont été payées par mandats de la collectivité. Il ignore donc les raisons pour lesquelles, cette fois-ci, Monsieur TANASI a demandé à être payé directement par les agents.

En l'absence d'observations, le Maire met aux voix le remboursement de ces frais médicaux qui est voté à l'unanimité des membres présents.



4 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STATIONNEMENT DE MME CAROLE MARIE-CLAUDE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

A l'initiative du gérant des vedettes Blue Line, Madame CAROLE s'est rendue en voiture à Fort-de-France pour participer à une réunion de préparation du carnaval, et le stationnement lui a couté 3,50 €.

Le Maire demande s'il y a des objections au remboursement de Madame CAROLE, soulignant (dans l'humour général) que cela coutera plus cher en papier et en encre à la collectivité (cout estimé à 7 ou 8 €).

En l'absence d'objection, il met aux voix ce remboursement qui est voté à l'unanimité des membres présents.

5 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CARNAVALESQUES DES TROIS-ILETS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit d'avances sur les subventions qui seront attribuées aux associations Wélélé bann, Sé pou yo et Asosiasyon kiltirel twazilé, pour du matériel dont ils ont fait l'avance de fonds et que la ville doit leur rembourser.

Sur la question de l'engagement de ces associations, en l'occurrence leur participation aux manifestations de la ville, Monsieur PAIN rappelle qu'il y a eu un problème l'an dernier avec l'association Sé pou yo et porte à la connaissance de l'assemblée que, cette année, l'association a fait le carnaval des écoles le dimanche, avant de se retrouver à 18 heures à faire le carnaval dans la ville du Diamant avec les voitures de la commune, le minibus de la commune, le drapeau de la commune. Ses membres n'auraient pas été informés de leur participation au carnaval des Trois-ilets, ceci cela...

Quant à l'association Wélélé bann, elle a été présente uniquement le mercredi des Cendres.

Après des échanges hors micro sur leur participation aux vidés de la ville, Monsieur PAIN aborde le problème du comportement des groupes.

Un parcours avait en effet été défini, avec tout ce que cela incombe en matière de sécurité. Il semblerait que les groupes n'aient pas voulu respecter ce circuit, si bien que Monsieur MARIETTE a dû menacer de se désengager en pareil cas et les avertir qu'ils ne seraient plus sous la responsabilité de la ville. Finalement, les policiers ont pu rétablir l'ordre et faire respecter le circuit.

En conséquence, Monsieur PAIN pense qu'il faudrait mettre au clair certaines choses sur le respect des consignes et l'engagement vis-à-vis de la commune des associations qui reçoivent des subventions. Cependant, ils se sont mieux comportés cette année puisqu'ils étaient présents mardi et mercredi, alors que l'an dernier ils n'étaient pas là du tout.

Il faudra qu'elles comprennent que c'est la commune qui organise, qui trace le parcours, qui prend les engagements avec la sécurité et tout, et que s'ils veulent à leur tête, ils feront leur carnaval sans la ville.

Le Maire fait le constat de la présence des deux groupes à pieds pour l'ouverture de la fête patronale, mais ignorait qu'ils ne resteraient pas aux Trois-ilets le dimanche gras pour le carnaval des enfants organisé par l'Asosiayon kiltirel twazilé. Après une intervention hors micro, il indique à Monsieur MARIETTE qu'il faudra organiser en amont l'année prochaine une réunion avec eux sur ce sujet, surtout que le carnaval sera beaucoup plus court. Il y participera si nécessaire.



Il ajoute que chaque année, il y a des difficultés avec certains groupes qui veulent aller à Terraille. Cela bloque la circulation et génère des embouteillages à Rivière Salée, voire à l'Anse à l'Ane ou à l'Anse Mitan. Il n'est donc pas possible d'aller à Terraille.

Monsieur MARIETTE intervient pour expliquer que c'est l'inverse en l'occurrence. Comme cela se fait depuis quelques années maintenant, avec tout le dispositif que cela nécessite, le parcours prévoyait justement d'aller à Terraille pour un premier grand tour avant d'en faire un deuxième en passant par l'avenue. Mais cette année, ils ont décidé de ne pas monter à Terraille le mardi et d'aller directement sur l'avenue, sans respecter ce qui était prévu par le dispositif en place.

Mais depuis quelques années maintenant, la parade se rend effectivement à Terraille sans que cela ne perturbe la circulation, dans la mesure où lorsqu'elle passe l'école Ilet Charles, la police libère l'avenue. Cela nécessite bien entendu le respect du dispositif qui a été arrêté et transmis aux groupes qui doivent, de leur côté, être plus respectueux des engagements qu'ils prennent et de ce qui est réglementaire.

Madame ROUVEL, concernant ce dossier, constate bien qu'il s'agit une avance sur la subvention 2025 : 3 000 € pour Wéléle bann, 3 000 € pour Sé pou yo et 650 € pour Asosiasyon kiltirel Twazilé. Mais s'agissant d'une avance, elle demande si le montant de la subvention 2025 est déjà estimé.

Monsieur MARIETTE explique que l'ensemble des associations de la commune de Trois-Îlets, culturelles ou sportives, ont jusqu'au 28 mars pour déposer leur dossier de demande de subvention 2025. Pour l'instant, aucune de ces trois ne l'a encore fait. C'est donc une avance sur ces potentielles demandes de subvention qui doivent être faites avant le 28 mars et qui passeront en Conseil municipal au mois de mai.

Madame ROUVEL confirme l'avoir compris et explique que ce qui l'interpelle c'est que l'on donne une avance sur un montant que l'on ne connaît pas, et demande ce qui se passerait si le montant de la subvention était inférieur à l'avance demandée.

Monsieur SAINTE-ROSE demande alors le montant des subventions accordées habituellement à ces associations.

Monsieur PAIN répond que cela fait des années que Wéléle Bann ne fait pas de demande de subvention, peut-être même 6 ans.

Madame ROUVEL insiste sur le fait que l'on donne une avance sur une subvention pour laquelle on n'a pas de référence, pas encore de demande.

Monsieur PAIN pense que ce n'est pas la bonne manière d'aborder les choses. Il faut plus considérer qu'ils ont fait une demande pour du matériel, et que lors de l'étude de leurs dossiers de demande de subvention, un complément pourra leur être attribué. Pour l'instant, il s'agit d'une demande pour du matériel qui a servi pour le carnaval et qui le sera peut-être aussi pour « limen limyè a ».

Le Maire comprend les propos de Madame ROUVEL, mais explique que la demande de ces associations s'explique par le fait qu'elles n'ont pas les moyens d'acheter du matériel.

Sé pou yo, occupe un local communal et s'entraîne sur le parcours de santé avec les moyens que la commune a mis à sa disposition. L'association qui était déjà composée de 12 jeunes, a recruté plus d'une dizaine de plus. Il faut donc du matériel pour ces nouveaux membres.

S'agissant d'argent public, le Maire appelle le Conseil municipal à la vigilance, et l'informe qu'il a été demandé aux associations de déposer un dossier cerfa.

Il indique que c'est à peu près la même somme qui est allouée à l'association Sé pou yo chaque année, même si Monsieur PAIN n'était pas d'accord l'an dernier parce qu'elle n'avait pas

Page 9 sur 35



participé au carnaval. L'association a une nouvelle présidence, car la personne qui lui a fait défaut l'an dernier n'y est plus. Elle déposera son dossier, et c'est la nouvelle présidence qui le fera, comme elle fera tout le reste.

Pour ce qui est de Wélé bann, le Maire demande confirmation à Monsieur MARIETTE que la ville a bien spécifié à la nouvelle présidente que l'association doit déposer son dossier cerfa pour pouvoir bénéficier de la subvention de la ville.

Monsieur MARIETTE informe alors l'assemblée que cette nouvelle présidente était démissionnaire et que le service est en attente des documents officiels de l'association.

Le Maire précise qu'il s'agit ici aussi d'acquérir du matériel pour de jeunes Iléens qui ont intégré le groupe.

Et pour ce qui est de l'Asosiasyon Kiltirel Twazilé, il s'agit de leur rembourser leur avance de fonds ayant servi à l'achat du matériel nécessaire à la confection du Vaval.

Monsieur JAIR souhaite avoir des éclaircissements sur la demande de Wélé bann. Il a noté en effet qu'il y a de marqué « pour le président Miguel RENE-CORAIL », alors qu'il est dit que ce dernier n'était plus le président.

Le Maire confirme que Monsieur RENE-CORAIL n'est plus le président, mais qu'il a signé la demande pour la présidence parce qu'il n'y avait pas de courrier de fait, alors qu'il fallait acheter le matériel.

Il rappelle que pendant trois ans l'Eveil n'a pas eu un centime de subvention, parce que les documents obligatoires n'étaient pas versés au dossier, et souhaite donc que les choses soient identiques avec Wélé bann.

L'association devra donc organiser son Assemblée Générale et fournir les documents Cerfa pour que la ville puisse lui accorder une subvention. De toutes les façons, le « Monsieur qui a son bureau au François » ne donnera pas l'argent si ce n'est pas le cas, car il ne suffit pas d'une délibération du Conseil municipal pour le faire.

Le Maire met ensuite aux voix les demandes de subventions des associations carnavalesques qui sont votées à l'unanimité moins une abstention.

6 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE JEUX DE TABLES ET DU PARC DE MACHINES A SOUS - SODEXCA MARTINIQUE - CASINO DES TROIS-ILETS.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les services de l'Etat veulent d'une nouvelle délibération qui précise bien que la collectivité des Trois-Îlets accorde le renouvellement :

- Des jeux des 150 appareils dits machines à sous dont les heures limitent de fonctionnement seraient fixées à 11 heures et la fermeture de la salle de jeux de contrepartie à trois heures.
- Des jeux dits traditionnels suivants : le black-jack, Roulette anglaise, et jeux électroniques : la Roulette Anglaise électronique.

Il faut que la délibération soit plus précise que celle transmise le 16 décembre 2024 par la ville. Et comme il n'est pas possible de modifier pas comme ça une délibération, celle-ci doit repasser devant le Conseil municipal.

Après quelques notes d'humour relatives aux mises et aux gains des jeux du casino, inspirées de la publicité du loto, le Maire demande s'il y a des observations avant de mettre aux voix la demande de renouvellement qui est votée à l'unanimité des membres présents.



7 - RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE MADAME LACLEF EVELYNE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ces dossiers sont suivis par Messieurs Robert RENE-CORAIL et Florent PATRICE.

Il s'agit ici du commerce de fruits et légumes de Madame Évelyne LACLEF qui occupe normalement une superficie de 45 m².

Le Maire laisse la parole à Monsieur PATRICE qui devait indiquer la surface exacte relevée par la police municipale.

Monsieur PATRICE indique avoir vérifié la superficie qui serait en réalité supérieure aux 45 m² mentionnés en Bureau municipal. Il avait alors établi et fourni un rapport modificatif qui vraisemblablement n'a pas été pris en compte, et qu'il se propose de rechercher.

Le Maire explique qu'entre deux renouvellements d'autorisation, qui se font tous les 3 ans, les occupants ont tendance à s'étendre, ce qui fait que les surfaces occupées ne sont plus les mêmes. Aussi, avant d'établir la nouvelle convention, la police municipale relève les surfaces réellement occupées.

Madame ACCUS-ADAINNE demande si cela change les montants. Monsieur PATRICE, toujours à la recherche de son dossier, répond par l'affirmative.

Le Maire, dans l'attente, rappelle que la ville ne loue que le terrain et pas le local, qui ne lui appartient donc pas.

Monsieur PATRICE annonce que la superficie actuelle, relevée par la police municipale et les services techniques, est de 87 m², ce qui donne un loyer mensuel de 174 €.

Ces chiffres ne sont pas cohérents aux yeux du Maire, car cela équivaudrait à une baisse du loyer, ce qui n'est pas possible. Il demande alors le prix du m².

Monsieur PATRICE indique qu'il est de 2 € le m², et il s'en suit des échanges et questionnements sur le loyer payé par l'occupante, le prix du m² sur différents sites de l'Anse à l'Ane, le prix pour les chapiteaux et cabanons.

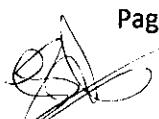
Remarque : Pour ce qui est du montant de 2 € le m², Monsieur MENIL, expert en immobilier sollicité par le Maire, pense que c'est cadeau à l'Anse à l'Ane. Monsieur PATRICE mentionne alors la délibération du Conseil municipal indiquant les tarifs qui ont été approuvés par les élus.

Le Maire rappelle que le prix de l'Anse à l'Ane avait été revu par rapport à l'attractivité du quartier aujourd'hui, la clientèle actuelle n'ayant rien à voir avec ce qu'elle était auparavant. C'est la raison pour laquelle, en 2023, le prix du m² a été revu et fixé à hauteur de celui de l'Anse Mitan. Il ne peut en conséquence être de 2 €.

Cela donne lieu à de nouveaux échanges sur le loyer, dont une diminution serait synonyme de problème.

Le Maire explique que l'installation de cabanon sur le domaine public est de 4 €/m², tandis que sur le bord de mer il est de sept euros ou huit euros le m², parce qu'il s'agit d'une propriété municipale.

Il insiste sur le fait que la ville doit pouvoir retrouver le coût du nettoyement de la plage dans ses recettes.



En France, les maires de Dunkerque, de Nice et d'une autre commune considèrent le carnaval comme de l'événementiel. Et il faut payer pour y assister.

Ce qui veut dire par exemple, que les 100 000 personnes qui se sont déplacées pour assister au carnaval à Fort-de-France devraient normalement payer. C'est ce qui est demandé aux communes maintenant, dans la mesure où leurs recettes ne cessent de diminuer. « Vendez du bois, vendez ce que vous avez pour pouvoir payer ce dont la population a besoin ».

Donc dans ces communes de France où ils font le carnaval, celui-ci est payant. Et les hôtels qui sont des établissements payant, sont remplis et se tirent d'affaires.

Il est difficile d'imaginer ici un iléen aller à Fort-de-France et payer l'hôtel Impératrice. Nous ne sommes pas encore à ce niveau. Mais la ville doit pouvoir retrouver le cout de la plage dans ses recettes, parce que tous les commerçants de la plage de l'Anse à l'Ane tirent profit du fait que la ville nettoie tous les jours, du fait qu'il y ait une douche etc. Et certains ont tendance à s'étendre de plus en plus.

Revenant sur le prix au m² payé par Madame LACLEF, le Maire dit qu'il est de 4 €, puisqu'il s'agit d'un cabanon installé, soit 2 160 € annuels. Il demande alors si c'est trop demander à un commerçant de la plage de l'Anse à l'Ane.

A des interventions hors micro, il répond qu'il y a des caméras de prévu, qu'il y a effectivement le problème des chiens. Cela donne lieu à de nouveaux échanges hors micro.

Le Maire propose ensuite de revenir au sujet, et rappelle que le Conseil municipal est souverain. Ces 4 € le m² ont été votés par l'assemblée elle-même, mais si celle-ci trouve que c'est trop pour quelqu'un qui s'installe sur le domaine public...

Monsieur JEAN-BAPTISTE EDOUARD intervient et fait remarquer que le cabanon en question ne représente que la moitié de la surface occupée, l'autre l'étant par une pergola ou quelque chose de ce genre. L'ensemble n'étant pas fermé comme pour la pâtisserie, il demande s'il y a un mix au niveau du prix.

Le Maire souhaite alors savoir quelle partie a été mesurée par les services de la ville.

Monsieur PATRICE répond qu'il s'agit de la partie fermée et de la terrasse. S'appuyant sur ce qu'a dit le Maire précédemment, il explique que lorsque les gens font leur demande, ils s'en tiennent dans un premier temps à leurs cabanons, puis font des terrasses par la suite. Il n'est donc pas tenu compte uniquement des cabanons mais aussi de leurs avancées.

Le Maire fait savoir que, suite à des conflits avec Monsieur JOYLAN, Madame LACLEF n'utilise plus la terrasse pour faire ses grillades. Cet espace ne lui sert jusqu'ici de parking pour son véhicule (ce que confirme Monsieur SAINTE-ROSE, consulté à ce sujet par le Maire).

Seule la partie fermée est donc utilisée, soit 45 m² à 4 €, sachant qu'il n'est pas possible de baisser le prix.

Monsieur MENIL suggère l'idée de commencer à différencier les superficies occupées closes et non closes.

Le Maire répond que cela devra faire l'objet d'une nouvelle délibération, qui est utile et nécessaire. Ce sujet a en effet toujours été, depuis des années, à l'origine de discussions sur le nombre de tables, de chaises, de ceci de cela. Les gens ont tendance à s'étendre. On retrouve Madame ROOKUAH et Monsieur VIGEE d'un côté, de l'autre Monsieur THEOPHILE qui respecte cependant plus ou moins les règles. A l'Anse Mitan, c'est la même chose, que ce soit Madame CHABEN ou le Barracuda.



Les élus sont d'accord sur l'idée de la facturation. Il reste à définir le moyen. La ville devra donc prendre une délibération relative aux parties closes et non closes.

Pour ce qui est de Madame LACLEF, il ne sera tenu compte aujourd'hui que de la partie close, toujours à 4 €/m² puisqu'il s'agit d'un cabanon.

Maintenant, comme l'a proposé Monsieur MENIL, il conviendra de faire une proposition au Conseil municipal pour ce qui concerne les parties non closes, le nombre de tables etc.

(Intervention hors micro inaudible de Monsieur PAIN)

Le Maire récapitule. Pour Madame LACLEF, les données retenues sont les suivantes : surface de 45 m² à 4 €, soit 2 160 € annuels. Et une délibération sera prise en Conseil municipal pour ce qui concerne les parties non closes, lorsque celles-ci seront utilisées.

Le Maire demande s'il y a des objections puis met aux voix cette proposition qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Remarque/conclusion : les locations sur les plages ne sont pas évidentes pour les policiers, les services techniques et Monsieur Florent PATRICE.

8 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'IMPERATRICE JOSEPHINE : 1ERE PHASE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – TRANCHE 2.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Dans la mesure où les travaux n'ont été achevés et payés au 31 décembre 2023, jusqu'à ce jour, une partie des fonds européens qui étaient prévus a été perdue. La ville est donc amenée à réaffecter ses subventions pour finir les travaux de Xavier, donc la partie confiée à cette entreprise.

Le Maire explique se faire constamment interroger à ce sujet. Mais, de son point de vue, il s'agit d'une entreprise qui n'a jamais abandonné le chantier, et il n'était pas possible de prendre des dispositions pour arrêter définitivement les travaux, d'autant que cela poserait plus de problème par ailleurs.

Monsieur PAIN entend que l'on ne puisse pas arrêter le marché parce que les salariés de l'entreprise sont là en permanence, mais il demande si au niveau de la CTM, sachant que cette entreprise « fout la merde », il n'y a pas moyen de la disqualifier au niveau des marchés. (Rires). On sait qu'elle fout la merde, mais le marché lui est quand-même attribué parce que légalement on est obligé de le faire, sachant que les problèmes resteront à la charge de la collectivité. N'étant pas juriste, Monsieur PAIN demande donc s'il n'y a pas un moyen légal de l'écartier totalement.

Le Maire répond par la négative. Ce qu'on peut reprocher particulièrement au bureau d'études, à savoir Monsieur TURAR, c'est qu'il connaissait cette entreprise et savait pertinemment que celle-ci n'aurait pas fait les travaux comme il se doit dans les temps.

Il y a eu bien sûr des erreurs de la ville, parce que Madame RICHER aurait dû vérifier la quantité de béton par rapport aux travaux. Mais il y a eu plusieurs erreurs du bureau d'études qui ont amené la ville à le pénaliser, d'une somme relativement infime par rapport au montant du marché.

Cependant, la ville ne pourra pénaliser cette entreprise que pour des retards. Et dans ce cadre, il y a une limite au montant qu'il est possible de prélever sur son marché. C'est ce que veut faire la ville.



Pour ce qui est de la CTM (évoquée par Monsieur PAIN), ce type d'entreprises ne répondent pas à ses marchés. Celles qui y répondent sont JLTP (Jean Lannes Travaux Publics), COMABAT, SOGEA, Getélec, ZOZIME. On peut les compter sur les 10 doigts des mains véritablement. Les autres ne répondent pas.

Le Maire prend le cas de l'établissement Métal 97. Il a signé (pour le compte de la CTM) un bon de 400 000 € et quelques en mai 2023, pour des travaux au collège du Robert.

Il s'agissait, selon l'agent, de préparer les travaux programmés pour les vacances 2023 au collège. Cette entreprise qui a connu dernièrement des difficultés financières, ne réalisent ces travaux qu'en août 2024.

Le marché, était quasiment à terme lorsque le bon a été signé (signature le 18 mars pour un marché qui arrive à terme le 21 mars). Il fallait donc faire vite.

Mais la lourdeur administrative de la CTM a fait que la notification du bon à cette entreprise a eu lieu après le 21 mars 2023. Et malgré tout, l'employé a dit à l'entreprise de faire quand même les travaux en aout 2024.

Alors, il faut passer par ce qui s'appelle « Convention transactionnelle » pour payer à cette entreprise ses 158 000 € et quelques sur une partie du bon, car elle n'a réalisé qu'une partie des travaux.

Et comme le dossier va passer d'abord en CAO, avec l'opposition etc., il faut faire des études, rencontrer des personnes, ceci cela, s'assurer que les 425 000 € ne seront plus utilisés et que le bon sera annulé, savoir si c'est la CTM qui a mis en difficultés financières l'entreprise et ceci et cela.

Le Maire explique faire face, tous les mercredis matin, à cette réalité des petites entreprises martiniquaises à bout de souffle, qui ne répondent pas véritablement à la commande publique.

Ce type d'entreprises est son quotidien, avec des choses pas faites, faites à moitié, et ceci et cela. Que les gens en Martinique y croient ou pas, il régularise en tout cas, au fil du temps, des dossiers de 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 avec le plus souvent de petites entreprises.

Les gros établissements comme Eiffage ou SOGEA, ce sont des centaines de millions de pénalités qu'ils réclament, et là c'est différent. Mais le quotidien (du Maire) ce sont les petites entreprises comme celle intervenant à Xavier.

Le Maire dit donc à Monsieur TURAR qu'il a tort, car il savait que cet établissement n'allait pas réaliser les travaux dans les temps, et qu'il l'a pourtant très bien noté avec 40 % pour le prix et 60 % pour l'analyse technique.

Ce n'est pas le prix qui a mis en avant l'entreprise, mais l'analyse technique du bureau d'études. Et il (le Maire) n'a pas le droit de modifier l'analyse technique de Monsieur TURAR, sinon à se retrouver au pénal à payer il ne sait quelle somme, comme cela a été le cas de Monsieur MALSA à Sainte-Anne.

Monsieur MALSA doit payer on ne sait quelle somme pour avoir demandé au bureau d'études de changer le classement. Cela est interdit. Donc le bureau d'études propose un classement à la ville. Le Maire porte en plus la responsabilité de ce classement avec l'entreprise, et il se retrouve à presser ce chef d'établissement tous les jours.

Monsieur TURAR dit que l'entreprise devrait avoir terminé le 31 mars 2025. En conséquence, la planification des travaux est la suivante : Avec la CTM, au mois d'avril, le bitume sera refait sur deux couches terminées, du giratoire de Citron à l'école Ilet Charles, là où commencent des travaux.

Étant donné que l'on droit descendre les câbles électriques qui alimentent les maisons, une première couche sera posée à Xavier afin de soulager les automobilistes, dans l'attente de la mise en place d'un câble de basse tension qui alimentera les maisons, à partir de celle de Madame FILON à la dernière. Une machine enlèvera ensuite cette première couche tout le long du trottoir, afin de poser ce câble.

Il reste aujourd'hui trois ouvertures de voirie à réaliser pour faire passer :

- Le rejet des eaux usées des maisons SORBON et ADE,
- Et le tuyau qui va renvoyer les eaux usées du poste de refoulement dit SERALINE vers la canalisation qui passe de l'autre côté de la voie.

D'après l'entreprise, cela devrait être fait au cours du mois de mars. La circulation devrait donc s'améliorer un peu en avril. C'est ce qui est prévu pour terminer ces travaux.

Afin de financer cette opération, la ville récupère tout ce qu'il lui reste comme soldes de subvention sur des opérations. Elle a quand même bénéficié d'une partie de fonds européens, soit 1 192 000 € sur près de 2 millions.

Cette opération, normalement terminée, devrait coûter 3 589 673,91 €. La ville redépose une demande de réaffectation des subventions d'aide aux communes 2020 pour 306 000 €, d'aide aux communes 2021 pour 317 000 €, d'aides aux communes ex conseil générale 2015 pour 101 000 € et 158 000 € dont un reste sur la rue du Balisier.

Le Maire met aux voix la réaffectation des crédits dont elle disposait, pour le financement des travaux de la RD 7, et celle-ci est votée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur SAINTE-ROSE demande pourquoi est-ce que l'on parle de deux tranches.

Le Maire explique que le principe des deux tranches est une subtilité utilisée pour le financement.

Seuls 1 192 000 € sur 2 023 000 € de fonds européens ont été utilisés, soit une perte d'un peu plus de 800 000 €. Il fallait donc trouver ailleurs ce manque de fonds européens et de fonds CTM.

Monsieur PATRICE explique, à l'intention de Monsieur SAINTE-ROSE, que le dossier était déjà passé en Conseil municipal, mais les fonds européens y étaient inclus. Et dès que le plan de financement inclut des fonds européens, les services de la CTM ACTC ne peuvent pas instruire le dossier. Ils ont donc demandé de le scinder.

On retrouve donc une première tranche avec les fonds européens, et une deuxième sans ces fonds pour ce qu'il reste à réaliser. C'est ce qui explique le second plan de financement avec les réaffectations que l'on retrouve dans le rapport et dans lequel il n'y a pas de fonds européens. C'est une question de stratégie sinon ils ne peuvent pas instruire le dossier.

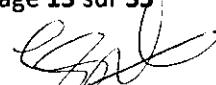
Le Maire ajoute que ce sont des subtilités administratives qui sont utilisées pour pouvoir répondre. On parle de deuxième tranche mais, administrativement, il n'y a pas deux tranches.

Le Maire met ensuite à nouveau aux voix ce nouveau plan de financement de 2 023 000 € qui est voté à l'unanimité des membres présents. Ce dossier « deuxième tranche » pourra donc être déposé.

9 - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DES TROIS-ILETS APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – SUBVENTION ETAT (FEI 2025).

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Page 15 sur 35



Pour cet équipement, c'est à peu près la même chose que le dossier précédent.

Il a fallu riper le bâtiment à cause d'un problème de remontée d'eau (dossier qui est déjà passé en Conseil municipal). Et le bureau d'études, GÉODE, a pris beaucoup de précaution pour éviter ce problème d'eau, et ce faisant, a mis beaucoup trop de temps à donner, à SOGEA, la méthode de construction pour riper le bâtiment.

Un certain nombre de travaux a pu être réalisé, mais la ville a bien sûr une perte de subvention de 2 211 000 €, dont une partie européenne et une partie CTM.

Donc là aussi, il faut trouver le complément avec l'État. La ville va pouvoir obtenir pour l'instant 600 000 € de l'Etat dans le cadre du FEI 2025, et ira ensuite vers le CCT avec l'Etat et la CTM pour un complément. Pour l'instant elle n'a pas reçu le document, mais il y aura une nouvelle délibération pour cette deuxième partie de l'État.

Monsieur SAINT-ROSE souhaite connaître l'origine de cette problématique d'eau et savoir comment est-ce qu'elle a été réglée pour les riverains.

Le Maire répond qu'il y a de l'eau qui coule sur les côtés, mais qu'ils n'en ont pas donné l'origine.

La SM HLM a connu la même péripétie et ils ont canalisé cette eau qui coule dans le canal en permanence.

A Monsieur SAINT-ROSE qui demandait plus de précision, il explique qu'il ne s'agit pas de l'eau du voisin, ni de l'eau de l'assainissement ou des choses de ce genre, mais d'une eau qui remonte à un endroit précis et qui a nécessité de faire bouger le bâtiment par rapport à cet endroit.

Monsieur SAINT-ROSE demande ce qui a été fait de cette eau.

Le Maire répond qu'elle a été canalisée comme cela a été fait pour les bâtiments SMHLM.

C'est le problème des études de sol. Si l'étude de sol avait été réalisée dans cette partie du terrain, ils auraient peut-être trouvé l'eau. En la faisant sur une autre partie, ils ne l'ont pas trouvée. C'est le fameux G12, « G tout ce que l'on fait » avant une construction.

C'est parfois le gros problème de l'argile. Un bon terrain d'un côté puis, juste à côté un terrain marécageux. S'ils ne font pas les fouilles à ce niveau-là, ils ne peuvent pas le voir, et cela donne des surcoûts de construction.

Monsieur SAINT-ROSE souhaite revenir sur le plan de financement, sur lequel il a noté une augmentation d'environ 850 000 €, et souhaite savoir si c'est justement dû à ces études complémentaires liées à cette problématique.

Le Maire confirme que c'est dû à toutes ces études, mais aussi aux avenants par rapport aux différents marchés. Ces derniers ont été passés avant l'époque covid et il y a eu donc la révision des prix des marchés publics.

Monsieur SAINT-ROSE souligne que sur le plan de financement, il était prévu que la commune supporte 25% du coût, alors que sa part est passée à 61% aujourd'hui.

Le Maire explique que la ville ne supportera pas 61% du financement car elle attend d'autres subventions de l'État et de la CTM pour pouvoir compenser la perte de subventions européennes. Mais c'est une opération qui coûtera environ 7 millions à la commune, au lieu des 4,5 millions initiaux.

Monsieur SAINT-ROSE souhaite connaître l'avis du Maire sur l'évolution du taux de financement de la commune, s'il pense que celui-ci restera à 25 % comme prévu initialement.



Le maire répond que la ville essayera de garder la part communale à 25%. Elle attend le CCT de l'aide de l'état et de la CTM pour compléter, ainsi que d'autres subventions demandées par ailleurs, des augmentations au niveau de la CAF, de la CNTSS. Seule la part de l'Espace Sud ne pourra être augmentée.

Monsieur SAINTE-ROSE dit (hors micro) que ce qui l'a inquiété c'est la chute de la part européenne.

Le Maire répond que toutes les précautions possibles avaient été prises, mais que le problème vient du fait qu'il s'agit de marchés passés avant 2020, qui devaient permettre de construire ce bâtiment entre 2020 et 2023.

Malheureusement, ce problème d'eau et la réponse des bureaux d'études ont retardé les choses. Géode, c'est le gros problème sur l'autoroute, c'est aussi le problème d'Acajou. A un moment donné, ils n'avaient qu'un seul représentant en Martinique.

Aujourd'hui, il faut attendre. Toutes les explications possibles et imaginables arrivent de Paris. Ils se retrouvent avec un contentieux énorme du fait des bâtiments d'Acajou. Alors, pour ce qui concerne les études, obtenir leur réponse n'a pas été évident, et la ville a donc perdu du temps.

La CTM est dans la même situation avec le PUS. Ce sont les bâtiments construits par SOGEA à l'entrée de la Meynard. Il devait être livré en août 2021 et il a quatre ans de retard. En plus, on se rend compte aujourd'hui qu'il est fissuré.

C'est aussi Géode qui a répondu pour le pont qui passera par-dessus le giratoire de Mango Vulcin. Ceux qui arrivent de Trinité passeront par-dessus (le giratoire de Mango Vulcin).

Trente millions de travaux, et c'est Géode qui a aussi ce marché de suivi et d'études. Il est à espérer qu'il n'y aura pas de problème dessus. Alors, quand on tombe sur de rares bureaux d'études qui existent en Martinique, on a aussi de gros problèmes.

A une intervention hors micro, le Maire répond que c'est très très rare que Magma réponde à un marché. Il n'y a quasiment rien de Magma.

Il met ensuite le nouveau plan de financement qui est voté à la majorité moins trois abstentions.

10 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

C'est un rituel chaque année.

Par rapport aux investissements de 2024, la ville a la possibilité de payer des entreprises, avant le vote du budget, à hauteur de 25% du montant total, soit 2 022 000 € (25% de 8 millions d'investissements en 2024).

En l'absence d'observations, le Maire met aux voix ce rapport qui est voté à l'unanimité des membres présents.

11 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 – REGIE AUTONOME PORT DE PLAISANCE POINTE DU BOUT.



Le Maire rappelle qu'il n'y a pas de vote pour les orientations budgétaires mais simplement un débat, puis laisse la parole à Madame HIERSO pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire de la régie autonome du Port de Plaisance.

Madame HIERSO salue l'assemblée et rappelle que c'est ce débat qui présente la situation financière de la régie et qui fixe les grandes orientations pour l'année à venir.

En 2024 :

- Les recettes de fonctionnement ont été de 464 172 €, et les dépenses de 461 192,36 €.
- Les recettes d'investissement ont été de 309 802,60 € et les dépenses de 88 107,60 €.

Situation budgétaire 2023/2024

Présentation synthétique situation budgétaire 2023/2024		
	Réalisé au 31/12/23	Réalisé au 31/12/24
Fonctionnement		
Recettes	480 984,27 €	464 172,00 €
Dépenses	380 854,48 €	461 192,36 €
Résultat	100 129,79 €	2 979,64 €
Investissement		
Recettes	32 623,69 €	309 802,60 €
Dépenses	30 560,28 €	88 107,60 €
Résultat	2 063,41 €	221 695,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses comprennent les charges de personnel, dont le remplacement des agents de nuit durant leurs absences.

Pour les réalisations notables de 2024 du port on retrouve :

- L'amélioration des conditions d'accueil des plaisanciers par des travaux de réfection des sanitaires, des plateformes des pontons D et B1 et le changement des bâches des arceaux des quais.
- L'amélioration du fonctionnement de la barrière par l'ajout d'une boucle d'ouverture automatisée.
- La réalisation du premier concours de pêche de la Marina et sa participation au salon du nautisme Le Grand Pavois à la Rochelle

Les dépenses de fluide, qui constituent une charge pour le port, s'élèvent à 5 699,60 € d'eau et à 24 219 € d'électricité, soit un total d'environ 30 000 €, nettement inférieur aux 41 1456 € de 2017 avant la pause des bornes.

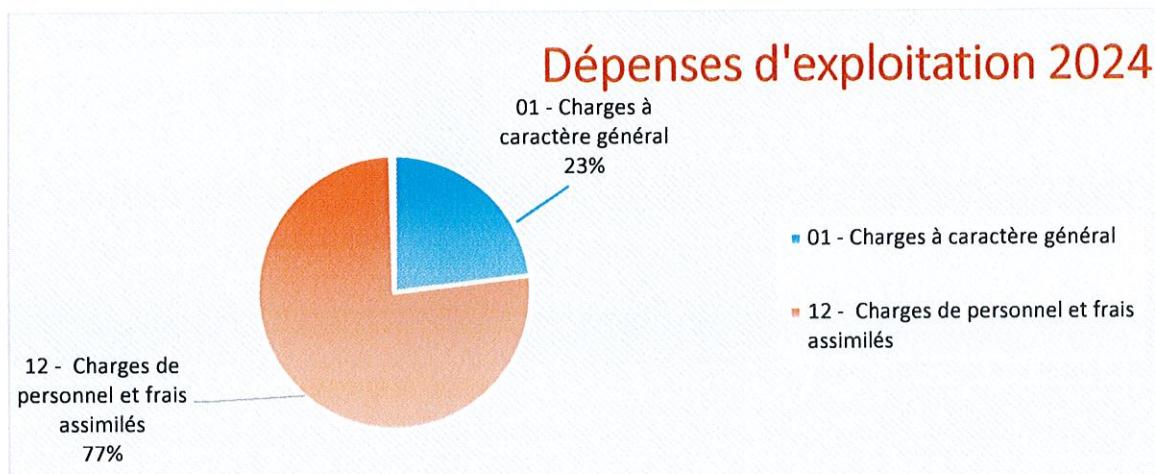
Les charges de personnel et les charges à caractère général représentent respectivement 77% et 23% des dépenses d'exploitation.



Le Maire précise que l'augmentation des charges de personnel entre 2023 et 2024 ne résulte pas d'une embauche mais du fait que Madame HIERSO ait intégré le personnel de la Marina en 2024, puisqu'elle faisait partie du personnel communal jusque-là.

Dépenses d'exploitation

Libellés		Réalisé au 31/12/23	Réalisé au 31/12/24
11	Charges à caractère général	83 314 ,70	98 842,10
12	Charges de personnel, frais assimilés	256 395,65	327 665,99
65	Autres charges de gestion courante	225,44	1 659,90
67	Charges exceptionnelles	8 295,00	0,00
042	Dotations aux amortissements	32 623,69	33 024,37
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		380 854,48	461 192,36

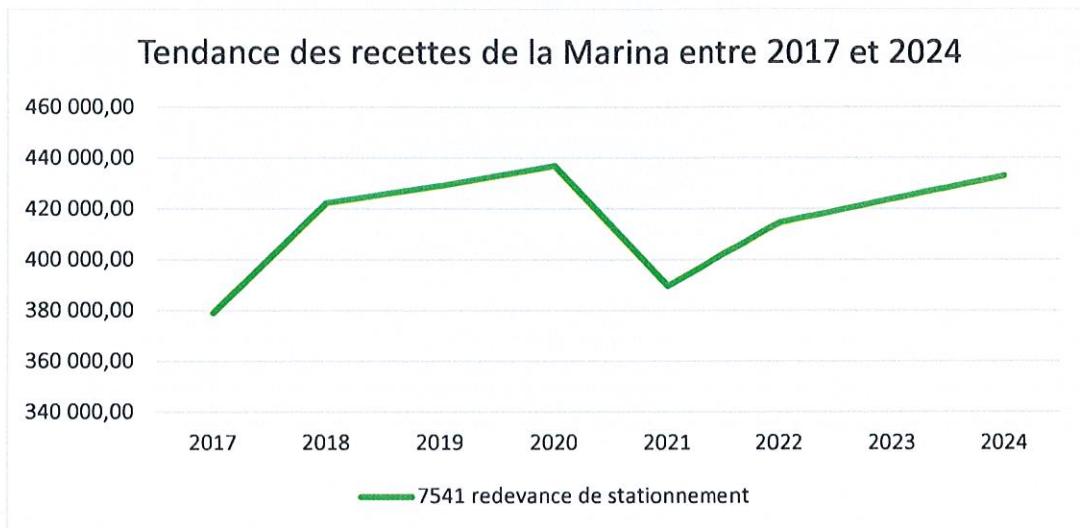


Les recettes de fonctionnement

La Marina a procédé à des modifications commerciales :

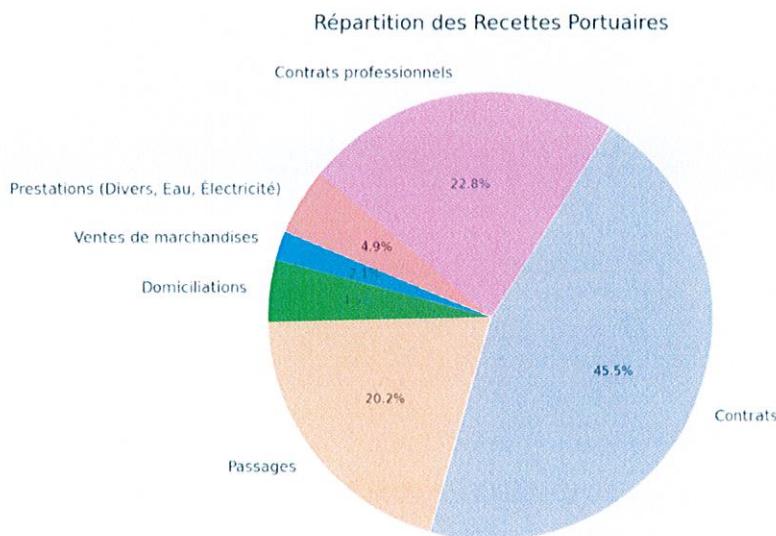
- En augmentant le nombre de places de passage de 5 à 15 sur toute l'année.
- En limitant le temps d'escale.
- En facturant les clairances (ce qui n'était pas le cas), ainsi que les excursionnistes externes.
- En mettant en place des demandes de paiement systématisées mensuellement pour les retardataires,
- En introduisant le paiement en ligne à distance.

Les recettes de la Marina tendent à évoluer positivement depuis 2017. Les prestations de services, notamment ont augmenté.



Les ventes de marchandises et les glaçons diminuent d'année en année, certainement en partie à cause de la crise que l'on a connue en 2024, avec une baisse de la fréquentation et des excursionnistes.

Les recettes de passage et les contrats augmentent pour représenter respectivement 20% et 45% du montant global.



Il faut savoir que les recettes de passage sont soumises à la fluctuation touristique, avec le risque comme pour tous les événements mondiaux, d'une moindre fréquentation.

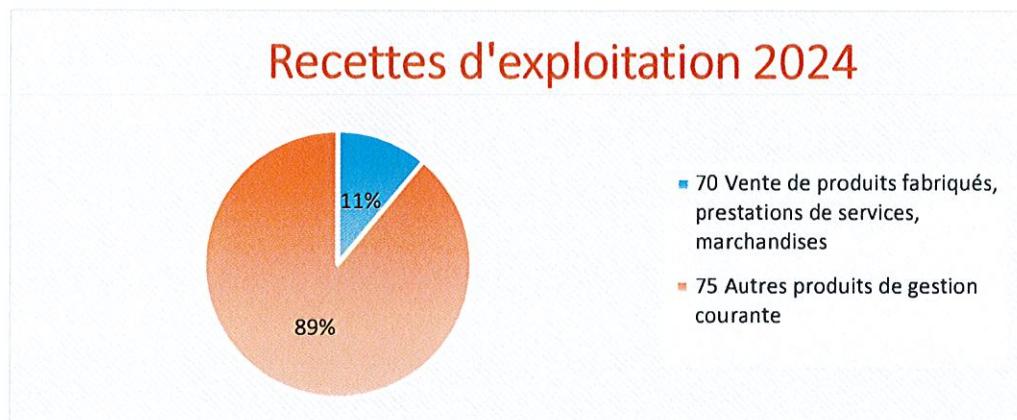
Cela génère de toutes les façons une augmentation des dépenses d'entretien notamment, ainsi que de fluide et de mise à disposition du personnel portuaire.

Les autres produits de gestion courante, donc les redevances, constituent l'essentiel des recettes du port.

Page 20 sur 35

Recettes d'exploitation 2024

Libellés			
		Réalisé au 31/12/23	Réalisé au 31/12/24
013	Atténuations de charges	1 420,19	5 295,38
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	52 042,94	57 276,62
75	Autres produits de gestion courante	426 042,14	401 600,00
77	Autres produits exceptionnels	1 479,00	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		480 984,27	464 172,00



En conclusion, les recettes de fonctionnement avec 464 172 € couvrent complètement les dépenses de fonctionnement à 461 192,36 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements ont consisté cette année à des interventions sur les infrastructures portuaires avec la mise à niveau de certains équipements et une amélioration des services offerts aux plaisanciers et usagers du port, soit : la poursuite des études sur la réhabilitation des pontons B1 et B2, la rénovation partielle du ponton D qui est actuellement en rénovation totale, la restructuration des défenses du quai des navettes et la modernisation de divers équipements et infrastructures.

Concernant les dépenses notables, on retrouve :

- La visite sous-marine une visite sous-marine qui a permis d'examiner l'état des infrastructures immergées. Il faut noter que les platines de quais en béton, c'est-à-dire ceux qui les supportent vraiment, sont particulièrement dégradés et corrodés. Il faudra donc prévoir des analyses complémentaires de ces infrastructures.
- L'installation du défibrillateur,
- La réfection des sanitaires,
- L'acquisition du matériel pour pouvoir améliorer le quotidien des salariés et des usagers.

Les travaux des pontons B1 et B2 font actuellement l'objet d'une étude avec une phase d'étude géotechnique qui permettra de déterminer la taille des pieux qu'il faudra mettre en place. Une réunion est prévue prochainement avec la DEAL et la Direction de la mer.



Les recettes d'investissement s'élèvent à 88 107,60 € et sont constituées essentiellement d'autofinancement, puisqu'il n'y a pas d'entrée d'investissement prévue en 2024.

LES ORIENTATIONS 2025

La priorité est de maintenir le niveau d'entretien et de sécurité, surtout des bateaux et des usagers. C'est pourquoi différentes thématiques sont prévues :

- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec bien sûr l'optimisation des contrats et des coûts énergétiques.
- La réhabilitation des pontons B1 et B2 qui sont en cours d'études.
- La restructuration des espaces fleuris et des zones qui constituent le cadre paysager de la marina. Elles subissent l'érosion marine et doivent faire l'objet d'une étude parce qu'elles se dégradent très très rapidement.
- Une étude pour la mise en conformité des pontons en béton qui connaissent des dégradations.
- Une étude diagnostic pour l'obtention du label « Port propre » pour déboucher sur l'installation de nouvelles bornes de tri de déchets et la mise en place de la collecte des eaux usées.
- L'amélioration des services aux plaisanciers avec une révision de l'espace d'accueil.
- Le projet de la mise en place du site internet qui est en cours d'études.
- Des formations pour le personnel portuaire en sécurité et en gestion.
- L'organisation d'événements nautiques, notamment le tournoi de pêche 2025 et la participation au Boatshow.

L'exécution finale de l'exercice 2024 sera détaillée lors du vote du Compte Administratif au cours du premier semestre 2025.

PROJET DE BUDGET 2025

Les dépenses de fonctionnement

Le projet de budget 2025 se présente en dépenses de fonctionnement avec des charges diminuées par rapport à celles inscrites en 2024, en raison d'une baisse prévisible des recettes due aux travaux sur les pontons B1 et B2 avec certainement des déplacements de bateaux.

Par contre, les charges de personnel vont subir une légère augmentation avec une nouvelle organisation du travail votée récemment.

Recettes de fonctionnement

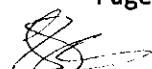
Les recettes de fonctionnement seront toujours essentiellement composées des redevances d'amarrage, des recettes issues de la location des locaux professionnels et de la vente de fluides. Elles connaîtront une petite baisse en raison des travaux.

Moyens humains

La Marina compte actuellement 5 agents.

L'organisation du travail a été modifiée avec une limitation à 18 par an du nombre de dimanches travaillés. Un des agents en fait 42. Cela suppose donc qu'il soit remplacé de façon régulière par un service de sécurité, ce qui est le cas aujourd'hui.

La possibilité d'une embauche supplémentaire n'a pas été pas été retenu pour des raisons budgétaires, ce qui laisse prévoir une augmentation des coûts.



Ce sont là, les grands points de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025 de la Marina.

Le Maire remercie Madame HIERSO et demande s'il y a des questions.

Il revient sur un des points de ces orientations qu'est la reconstruction des pontons B1 et B2, qui a déjà été présenté au Conseil municipal pour une demande de fonds européens. L'idée est que si le B1 est reconstruit, il vaut mieux refaire aussi le B2 dans le même temps.

Il souligne que les dossiers ont quand même des coûts élevés, que les recettes d'un port de 107 places ne permettront pas de financer.

Heureusement, la Marina dispose d'une petite réserve financière pour l'investissement, qui permet de compléter et compenser les subventions que la ville pourrait recevoir de l'Europe et de la CTM.

Madame ROUVEL indique ne pas avoir bien compris le tableau de la page 95 (reporté ci-dessous) et ne sait pas s'il s'agit ou non d'une coquille.

Principales dépenses et recettes d'investissement 2024

Libellés	Réalisé au 31/12/23		Réalisé au 31/12/24	
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	26 456,15
21	Immobilisations corporelles	30 560,28	61 651,45	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		317 036,83	88 107,60	

Apprécier quelques échanges hors micro, le Maire explique qu'il manque les différents reports d'investissement pour donner 317 000,83 €, les résultats de chaque année étant reportés en investissement. Ce sujet sera revu lors du vote du Compte Administratif.
(Madame HIERSO rectifiera le tableau qui effectivement n'est pas correct.)

Le Maire fait remarquer, qu'avec 21 000 € d'excédent, l'année 2024 n'a rien à voir avec les années précédentes où la Marina enregistrait à peu près 50 000 € d'excédent.

Ces excédents sont mis en réserve pour permettre effectivement de faire des travaux d'investissement sur le port, car il s'agit d'une régie autonome et non du budget communal.

La ville essaye de les financer par des ressources externes, c'est-à-dire Europe ou autre. Elle n'apporte que la « partie ingénierie », c'est-à-dire le personnel, puisque le service financier apporte son concours pour le paiement des factures et autres de la marina qui, de son côté, gère son personnel.

En l'absence d'autres questions ou objections, le Maire rappelle que les orientations de la Marina, c'est la reconstruction des deux pontons B1 et B2 avec un système flottant (c'est à dire quatre pieux et les deux pontons qui suivent la marée).

A une intervention hors micro, il explique que l'on dit système flottant simplement parce qu'il y a quatre pieux et que la plateforme monte et descend le long des pieux en fonction de la marée.

Le Maire ajoute qu'il a été aussi demandé à Mme HIERSO de revoir les prix des places et autres, en se référant à ce qui est payé aussi bien au Marin qu'à l'Etang Z'abricot. Les prix de l'eau, de l'électricité et autres services aux Trois-Ilets seraient en deçà de ceux pratiqués dans les deux

Page 23 sur 35

autres marinas, ou du moins les trois autres, car il ne faut pas oublier qu'il y a aussi une marina au François.

12 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 - COMMUNE.

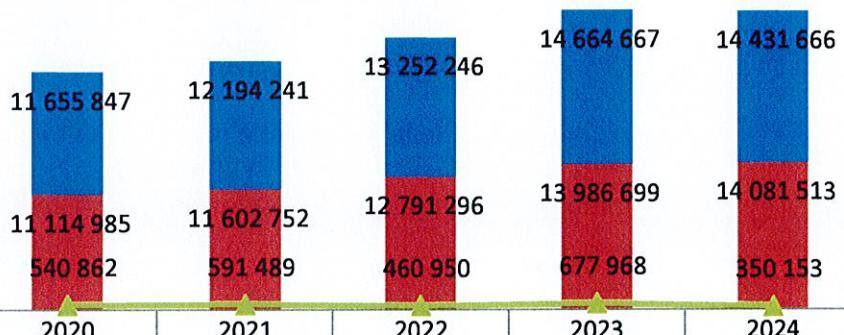
Sur invitation du Maire, Monsieur LOF procède à la présentation du rapport.

Monsieur LOF salue l'assemblée et propose de passer directement à la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sur le graphique ci-dessous, qui présente l'évolution sur les cinq dernières années des recettes et dépenses réelles de fonctionnement, on peut constater un tassement en 2024, avec une légère diminution des recettes et une augmentation des dépenses. Ce qui impacte le résultat de fonctionnement hors report, qui se situe à 350 153 € en 2024 contrairement à 2023 où il s'élevait à un peu plus de 677 000 €.

■ Total des dépenses réelles de fonctionnement ■ Total des recettes réelles de fonctionnement
▲ RESULTAT FONCTIONNEMENT HORS REPORTS



	2020	2021	2022	2023	2024
■ Total des recettes réelles de fonctionnement	11 655 847	12 194 241	13 252 246	14 664 667	14 431 666
■ Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 114 985	11 602 752	12 791 296	13 986 699	14 081 513
▲ RESULTAT FONCTIONNEMENT HORS REPORTS	540 862	591 489	460 950	677 968	350 153

Recettes de fonctionnement

Recettes fiscales (chapitres 73 - impôts et taxes, et 731- fiscalité locale)

Les impôts et taxes représentent un peu plus de 40% des recettes. Ils comprennent l'octroi de mer, la taxe sur les carburants, le produit des amandes et l'attribution de compensation de la CRSN.

La fiscalité locale comprend les impôts directs locaux, donc la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur le foncier bâti et non bâti, la taxe additionnelle, les droits de mutation, la taxe sur les passagers et les prélèvements sur les produits des jeux.

Les impôts et taxes

Les impôts et taxes ont régulièrement augmenté au cours des dernières années pour atteindre 5 852 338 € en 2024.

L'octroi de mer représente 88% des impôts et taxes, et 35,8% des recettes réelles de fonctionnement. Sur l'année 2024, il est quasiment stable, et on espère qu'il restera au même niveau en 2025, compte tenu du protocole signé et de la péréquation prévue.

A noter le versement du produit des amendes de police 2021, 2022 et 2023 pour un montant de 195 511 €. Pour le budget de 2025, ce montant sera bien évidemment moindre.

La fiscalité locale

La fiscalité locale représente un peu plus d'un tiers des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Son évolution est favorable en raison de l'augmentation des bases pour les impôts locaux, les taux d'imposition étant restés stables sur la période. Elle atteint 4 681 237 € en 2024.

Le chapitre est légèrement en recul en raison :

- D'une part, du recul des taxes additionnelles aux droits de mutation, puisque le marché des transactions immobilières est en net repli. On atteint 444 913 €.
- D'autre part de la perte de la taxe sur les passagers à compter du mois de mai 2024, soit un recul de 53% à 121 705 €. Cette taxe ne sera pas perçue en 2025, et ce sera donc une recette de moins.

S'agissant des taux d'imposition, ceux-ci restent stables sur la période, sauf en 2020 où il y a eu la réforme par rapport à la taxe d'habitation.

Le produit des impôts directs locaux

Les impôts directs locaux enregistrent une évolution favorable à 3 202 210 € en 2024. L'ensemble des produits augmente, hormis la THRS en raison de la diminution de sa base.

Cette taxe peut, par contre, faire l'objet d'une majoration d'imposition. Ce sujet abordé notamment pour 2025.

Les dotations de l'Etat – chapitre 74

Le chapitre 74 subit un recul d'un peu plus de 15% à 3 101 561 € en raison :

- D'une part, de l'arrêt du versement du filet inflation par l'Etat,
- Et d'autre part, du non versement de la subvention pour l'évacuation des BHU qui a été ponctuelle en 2023.

La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement diminue légèrement (1,1%) par rapport à 2023 à 893 852 €. Il faut savoir qu'un peu moins de 20% des communes sont dans cette situation de diminution.

La dotation d'aménagement des communes d'outre-mer – DACOM

La DACOM, qui est spécifique à nos régions, augmente de 2,5% par rapport à 2023 à 922 801 €.

Dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général - chapitre 011

Ce chapitre est en recul apparent de 7,5% à 4 624 982 € par rapport à 2023.



Il faut noter que 2023 avait supporté des dépenses non récurrentes : rattrapage des droits des sols pour la période 2016-2022, évacuation des BHU, apurement de la dette de taxes foncières pour la période 2016-2021 pour un peu plus de 8 000 €.

La somme de ces montants s'élève à 374 902 €. Donc, quand on corrige le chapitre 011 de ces dépenses non récurrentes, les dépenses imputables spécifiquement à 2023 s'élèvent à 4 625 496 €. C'est la raison pour laquelle le recul est juste apparent. On peut donc dire que les dépenses au chapitre 011 sont stables, à périmètre constant, - 0,01%.

Les charges de personnel – chapitre 012

C'est le poste le plus important des dépenses de fonctionnement.

La forte augmentation des charges de personnel des derniers exercices, qui était liée aux effets combinés de la double revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et au GVT, a connu un ralentissement en 2024, puisqu'ils s'élèvent à 7 308 997 €, soit + 2,1%.

Ce ralentissement s'explique par l'évolution favorable de la pyramide des âges.

L'évolution des emplois

Les effectifs de la commune, même s'ils sont stables sur la période, sont en légère diminution en 2024 avec 149 agents.

La même stabilité est observée pour le CCAS et la Caisse des Ecoles à 17 agents.

Les autres charges de gestion courante

C'est le troisième gros poste de dépense en fonctionnement. Il comprend les subventions aux associations, CCAS et Caisse des écoles, les participations aux entreprises pour la DSP notamment du casino, et d'autres charges.

Le chapitre a évolué de façon notable à 1 907 370 €. Cette évolution s'explique par une régularisation entre 2024 et 2023, à savoir l'annulation d'un double rattachement du filet inflation pour un montant de 388 247 €. On ne peut pas la déduire du report, par contre, la régularisation se fait au niveau du chapitre 65.

Mais à périmètre constant, hormis cette régularisation exceptionnelle, le chapitre diminue de 12,9% à 1 519 123 €, ce qui permet de libérer de l'autofinancement.

On va passer maintenant au financement des programmes d'investissement de la commune.

Financement des programmes d'investissement de la commune

C'est l'épargne qui fait le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêt de la dette, hors reports antérieurs et hors travaux en régie.

C'est le revenu brut que la ville dégage pour pouvoir contracter des emprunts.

L'épargne brute, c'est la différence entre l'épargne de gestion et les intérêts de la dette, qui permet le remboursement en capital des emprunts.

L'épargne nette déduit le capital de la dette et permet de souscrire à de nouveaux emprunts.

Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée. Cela veut dire qu'on ne peut pas rembourser ses emprunts.

La ville a souscrit à pas mal d'emprunts en 2022-2023 parce qu'elle est montée en puissance sur les investissements.

Cela se traduit donc en contrepartie par de l'endettement. L'épargne nette, elle, a fortement reculé pour se maintenir à 71 151 € en 2024, et en 2025, la charge totale du remboursement des crédits déjà souscrits s'élèvera à un peu moins de 900 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses réelles d'investissement évoluent en fonction de l'avancée des opérations d'équipement sur la période 2020-2024.

Le besoin de financement en section d'investissement, ou plutôt l'excédent, est de - 306 542 €.

Il est dû :

- d'une part à la poursuite des trois plus grosses opérations : l'avenue Impératrice Joséphine en 2024 pour 622 606 €, la signalétique touristique pour un peu moins de 800 000 € et l'équipement multi-activité pour plus de 1 747 815 €.
- D'autre part, l'encaissement de 2 699 629 € de subventions, 726 846 € du FCTVA et le déblocage de la première tranche d'un million d'euros d'un emprunt de deux millions souscrit au cours de l'exercice.

D'où le résultat d'investissement de - 306 542 € en 2024.

Les dépenses par habitant

Le niveau de dépenses par habitant est un autre indicateur de la politique d'investissement de la ville.

Sur les cinq dernières années, on observe un pic en 2023 du fait que la ville avait mis les bouchées doubles pour finir les projets. Elle n'a malheureusement pas tout terminé, est quand même à un niveau très satisfaisant.

Le taux d'équipement

C'est le niveau de dépense réelle d'équipement par rapport aux recettes de fonctionnement. Ce ratio, à 34% en 2024, a légèrement reculé mais restant très satisfaisant pour la commune.

L'évolution de la dette

Le ratio de désendettement a fortement augmenté au cours des deux derniers exercices. La marge de manœuvre est donc limitée pour la ville concernant la souscription de nouvelles lignes d'emprunt, d'où la recherche par ailleurs de sources de financement au niveau des subventions.

Le niveau d'encours est de 4 441 000 € à fin 2024, l'annuité de la dette était de 362 811 euros, et le ratio de désendettement est arrivé à 14,8 années en 2024.

La ville possède aussi une ligne de trésorerie de 2 millions d'euros qui avait été tirée à hauteur de 1,1 million pour couvrir les délais de versement des subventions attendues. Celle-ci est aujourd'hui totalement remboursée.



LES ORIENTATIONS POUR 2025

Le budget primitif sera construit dans un environnement international contraint. La ville devra donc réduire les dépenses de fonctionnement pour dégager de la capacité d'autofinancement.

Les taux d'imposition seront maintenus pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les administrés.

La ville poursuivra ses investissements. Elle va donc continuer les opérations de mise en place de la vidéo protection, l'aménagement de l'Impératrice Joséphine qui arrivera à son terme cette année, l'équipement multi-activités, la réhabilitation des routes communales, le balisage des chenaux d'accès des pontons de l'Anse à l'Ane et de l'Anse Mitan, et divers travaux en régie municipale.

Les études pour les projets futurs se poursuivront bien évidemment, notamment le plateau scolaire, les EAT, la reconversion du site de l'hôpital et de la place Gabriel Hayot, la réalisation d'une zone de mouillage organisée, et la mission géotechnique relative au glissement de terrain à Beaufond et à Fond Mulâtre.

Ces investissements restent liés à l'attribution des co-financements sollicités, à leur pré financement par la commune, mais également à la capacité des entreprises à exécuter les travaux dans les délais.

Une vigilance particulière devra être portée à ces trois facteurs afin d'atteindre l'objectif d'une montée en gamme des équipements municipaux pour la valorisation du territoire.

En conclusion, les finances doivent être gérées avec la plus grande rigueur.

De nombreuses actions ont déjà été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses, maîtrise de la masse salariale ...) afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable tout en maintenant une bonne qualité de service à la population.

Des investissements des dernières années ont été réalisés avec un recours significatif à l'emprunt pour compenser les dégagements partiels de subventions.

La gestion financière de la ville lui permet donc de dégager une épargne pour investir. Elle s'est dotée en 2024 d'un outil de suivi de sa politique d'investissement, à savoir les APCP, et donc la pluri-annualité.

Ce sont là, de manière synthétisée, les orientations retenues pour le budget à venir.

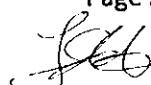
Le Maire, enchainant sur les orientations, ajoute qu'il s'agira bien sûr de terminer les travaux en cours. La signalétique étant quasiment terminée, il s'agira surtout de l'avenue de l'Impératrice Joséphine et du centre multi-activités.

La réalisation de ces investissements permet effectivement d'avoir du FCTVA. En 2024, c'était plus de 700 000 € de FCTVA, qui vont directement en investissement, et non dans la section de fonctionnement. Ça permet effectivement d'investir et de compenser l'apport de la commune à ces travaux d'investissement de l'année, hormis le prélèvement sur la partie du fonctionnement.

Le reste c'est l'autofinancement. C'est ce que l'on récupère sur le fonctionnement. Et les cofinancements, c'est le FCTVA, l'emprunt, les subventions etc..

Il ne faut pas, non plus, se lancer dans beaucoup de dossiers.

Les remboursements en capital des emprunts (pas des intérêts) vont passer de 362 000 € en 2024 à surement plus de 400 000 €. Ce qui équivaut au double de ce que la ville paie d'habitude.



La ville peut payer ce doublement de remboursement en capital, mais cela demande de diminuer ou de maîtriser le plus possible les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, la ville devait verser cette année une certaine somme au CCAS qui n'en a pas eu besoin nécessairement. Cette économie contribue à l'effort de la ville, et le Maire en remercie la Vice-présidente du Centre.

Maintenant, celle-ci attend de savoir ce qu'elle pourrait avoir en 2025, pour continuer les actions du CCAS (rires). Mais, le CCAS aussi mène des actions qui sont co-financées par la CAF, l'IRCOM, la CTM, et la CGSS. Donc le CCAS, aujourd'hui, se fait cofinancer dans beaucoup d'actions.

Après quelques échanges hors micro sur les activités du CCAS, le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaiterait connaître les raisons du non-versement de la subvention pour l'évacuation des BHU.

Le DGS explique que c'était ponctuel, c'est-à-dire que dans le cadre d'une opération, il y a un certain nombre de BHU qui avaient été identifiés et qui devaient être sortis. La subvention a donc été versée dans ce cadre-là.

Le Maire ajoute que la subvention a été versée, mais que ce que le DGS a dit signifie que la ville ne l'aura pas en 2025, alors, qu'il y a à nouveau des BHU, notamment à Trou Etienne, dans la partie située entre La Pointe et la pointe de l'Anse Mitan.

Monsieur SAINTE-ROSE demande à quoi correspond la subvention de fonctionnement aux entreprises.

Monsieur LOF répond que l'intitulé est particulier, mais que cela correspond à la participation de la ville pour la crèche People and Baby.

Le Maire confirme que c'est l'intitulé. Parfois, les termes utilisés peuvent porter à confusion, comme si la ville aidait les entreprises. Mais c'est une entreprise, en fait, et c'est dans ce sens que c'est vu.

13 – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire demande s'il y a d'autres questions.

13-1 ACCES AU QUARTIER LA POINTE ET PROBLEME DES ENCOMBRANTS

Accès au quartier La Pointe

Monsieur HABRAN souhaite attirer l'attention des élus sur les problèmes rencontrés par les riverains du quartier La Pointe. Il est, d'une part, difficile d'accéder au quartier, et cela beaucoup de riverains s'en plaignent auprès de lui.

Et d'autre part, la circulation est très compliquée à l'entrée du quartier avec les encombrants qui sont déposés au milieu de la voie. Très souvent, on est obligé de s'arrêter pour permettre au véhicule d'en face de passer. C'est vraiment, vraiment, vraiment très contraignant et les gens s'en plaignent beaucoup.

Le Maire répond que La Pointe avec une entrée côté golf et la sortie actuelle, est quelque chose qui est envisagée, puisque c'est un chemin rural qu'il faudrait réemprunter. Ça c'est le problème d'avoir un double accès au quartier La Pointe.

A partir du 17 mars, l'entreprise qui a fait les travaux électriques, devrait normalement améliorer le bitume à l'entrée du quartier.



Problème des encombrants

Pour ce qui est des encombrants, c'est effectivement un gros problème de l'Espace Sud aujourd'hui. Les Maires en ont parlé encore au président LESUEUR, et c'est une discussion qu'ils ont avec cette administration.

De l'avis du Maire, répondre à Madame la Mairesse de Ducos que cela coûte 8 millions de plus que la taxe prélevée, cela, l'administration ne pouvait le dire qu'à une jeune maire.

Il invite donc cette jeune Maire à répondre que lorsque les communes avaient en charge l'enlèvement des ordures ménagères, la taxe d'enlèvement ne payait pas la facture d'enlèvement de ces ordures ménagères.

Il fallait donc prendre l'impôt ailleurs. Et c'est l'octroi de mer, la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, le reste des recettes de la commune qui compensaient le coût d'enlèvement des ordures ménagères et la subvention au SIVOM pour le traitement des déchets.

Donc le Maire trouve absurde qu'un agent de la collectivité puisse répondre cela à un Maire, en disant qu'il y a un problème concernant l'enlèvement des encombrants et des ordures ménagères. Ils ont par conséquent invité le Président à rappeler à l'ordre pour ce genre de choses.

Deuxième chose, la totalité de la taxe professionnelle de Bâtir est entrée dans les caisses de l'Espace Sud. La ville de Ducos n'en a pas obtenu un centime, parce que Bâtir Ducos a été construit après la transformation et mise en place de la Communauté d'agglomération en 2004.

Toutes les richesses en matière de commerce réalisées par les communes à partir de là, sont encaissées par l'Espace Sud. C'est comme ça.

Ainsi, la ville de Trois-Ilets a conservé tout ce qu'elle avait en matière de taxe professionnelle avant cette date. Mais la totalité de la taxe professionnelle de Caribe Price, de Trois-Ilets Village est versée à l'Espace Sud.

C'était déjà prévu, lors de la transformation de l'Espace Sud en Communauté d'Agglomération, que son budget allait doubler dans les deux ans qui allaient suivre, car des études avaient été faites préalablement sur la question.

Le Maire invite donc la jeune Maire à demander à celui qui dit répond n'importe quoi, sous prétexte que l'enlèvement des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts coûtent cher à l'Espace Sud, de lui indiquer ce que l'Espace Sud a créé depuis 2004, en termes de réalisations économiques.

Et sur ce point, c'est zéro. L'Espace Sud n'a créé aucune zone économique. Ce sont les communes qui les ont créées, alors que c'est de sa compétence. La taxe professionnelle, avec tout ce qui se passe à Ducos, rentre dans les caisses de l'Espace Sud. Pas un centime pour Ducos.

Le Maire indique que c'est une des altercations qu'il a eues avec Monsieur Rodolphe DESIRE, et qui a mis out Monsieur LAVENTURE. En 2004 en effet, lorsque la Communauté de Communes a été transformée en Communauté d'Agglomération, c'est la taxe professionnelle perçue par la ville du Marin en 2003 qui a été prise en compte, alors qu'Artimer n'a commencé à fonctionner qu'à partir de 2004.

Mécontent Monsieur DESIRE a injurié tout le monde, le Maire y compris. « Zot sé pé atann an nan ! Mwenn té kay ni an ti moso ».

Ainsi, Artimer, tout ce qu'il y a à l'entrée du Marin en termes de développement économique, c'est l'Espace Sud qui l'a perçu, et son budget est passé de 20 millions à 150 millions aujourd'hui.



Donc, les agents qui répondent n'importe quoi aux élus savent pertinemment avec quels élus ils peuvent le faire.

En ce qui concerne l'enlèvement des ordures ménagères, on avait tendance à dire que les exutoires ne reçoivent plus de déchets, ce qui est faux. Le SMTVD reçoit les déchets. L'exécutoire fonctionne pour tous les encombrants et autres déchets, hormis les déchets verts.

Comme on peut le voir tous les jours, les bacs débordent. L'Espace Sud doit donc faire un travail auprès des deux exploitants, à savoir la SEEN et Fiser, pour qu'ils fassent leur boulot, parce que depuis la guerre en Ukraine, ils disent qu'il n'y a pas de pièces, que les camions sont en panne. C'est ce qui explique qu'autant d'encombrants, autant de poubelles ne soient pas levés tous les jours.

Le problème, c'est que l'Espace Sud a mis 10 mois d'enlèvement d'ordures ménagères en crédit de paiement. Ce qui veut dire que dès le mois de novembre, il n'est plus possible de payer. C'est ça le problème.

La démarche du Maire est donc d'essayer d'expliquer ce qu'est un crédit de paiement, une autorisation d'engagement, un budget sincère. Voilà ce qui se passe.

Tout coûte cher à l'Espace Sud, y compris l'immeuble. Et aujourd'hui, il n'y a pas suffisamment d'argent pour payer Fiser et la SEEN, et verser ce qu'il faut au SMTVD pour le traitement des déchets.

Pour les déchets verts, c'est un autre problème qui se pose. Premièrement, il y a trop de déchets verts. Et deuxièmement, les gens mettent dans ces déchets de vieux moteurs, des feuilles de tôle etc. Les broyeurs qui ne sont pas faits pour trier, tombent donc en panne, parce que cassés ou abimés., et ces déchets ne peuvent plus être traités. Et le trou prévu pour 30 ans est déjà presque rempli, parce qu'il reçoit aussi ces déchets verts.

Le Maire précise que ce sont des informations qu'il a reçu d'un autre élu en charge des déchets à l'Espace Sud et au SMTVD, parce qu'il est régulièrement interpellé sur le sujet.

La ville a déjà payé mille et quelques euros à la SEEN pour une benne, et devra le faire à nouveau parce que dans la descente de Glacy, en face de la crèche, c'est l'hécatombe. C'est une véritable décharge à l'entrée devant la bâtiment HLM, et ce ne sont certainement pas ces résidents ont mis autant de choses à cet endroit.

Et comme c'est la commune qui est interpellée, elle mettra donc à nouveau une benne qui sera remplie dans la journée, et qui lui coutera à nouveau mille et quelques euros pour ramener tout cela au Robert, par l'intermédiaire soit de la SEEN soit de l'entreprise de Monsieur Gilles FILIN. Des devis avaient été demandés aux trois entreprises pour cela.

La commune est donc obligée d'intervenir parce que tous les élus, sans exception, sont interpellés sur les problèmes de déchets.

Monsieur PONCHATEAU, à propos des bennes, dit que Odyssi met à disposition des gens une benne par année. Ce qui veut dire que s'il a beaucoup de déchets verts parce qu'il élague une fois par année, une benne de 9 m³ est mise à sa disposition gratuitement.

Deuxièmement, il devrait pouvoir bénéficier aussi d'un composteur gratuitement mais l'Espace Sud ne le fait pas et il pense que c'est pour des raisons financières. A des interventions hors micro, il répond que c'est une benne par année et gratuitement.

Le Maire explique que ce qu'il faut c'est connaître le choix politique qui est fait, et il ne connaît pas celui de l'Espace Sud. Soit on fait un choix de l'environnement soit on ne le fait.

Le président dit qu'il a fait le choix de l'eau et de l'assainissement. C'est bien beau de le dire. On a toutes les subventions possibles et imaginables. Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'entreprise pour réaliser les travaux, il n'y a pas de service marchés qui permette de faire les travaux dans les temps. Mais l'argent est là, puisqu'il y a les subventions.

Maintenant, il faut d'un service marchés qui ne soit pas un service de goulot d'étranglement. Et c'est là le problème de l'Espace Sud. Madame ADAINE peut témoigner que, lui le Maire, dénonce systématiquement au président de l'Espace Sud le goulot d'étranglement qui existe dans le service marché de cette collectivité.

Ce mandat touchera à son terme et ce ne sera pas réglé. Il ne faut pas se faire d'illusion. A l'époque où Monsieur LARCHER était président, il était question, à l'image de ce qu'a fait Cap Nord, de mettre en place un système de bennes tournantes, donc de déchèterie une fois par mois dans chaque commune, des choses de ce genre. Mais ce choix n'a pas été accepté.

Le système de conteneurs est un choix d'environnement de la CACEM depuis sa création. Ils ont fait le deuxième choix aujourd'hui de mettre une benne à disposition de la population, ne serait-ce qu'une fois par an.

Comment l'Espace Sud pourra-t-il payer cela puisqu'il ne peut mettre en crédit de paiement que dix mois d'enlèvement d'ordres ménagères. Donc, il lui est impossible de payer des déchetteries itinérantes ou quoi que ce soit comme le Cap-Nord.

Les villes de l'Espace Sud subissent les politiques qui ont été mises en place, c'est tout. Il faut choisir entre enlever les ordures ou avoir un beau siège, et on sait très bien que c'est impossible d'avoir les deux.

Il faut se rappeler que le siège a commencé à un cout annoncé de 9 millions, qui est passé ensuite à 14 millions, puis 17 millions, puis 20 millions, pour finir à 25 millions.

Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est impossible d'avoir de subvention, que ce soit pour construire la mairie ou le siège.

Mais Monsieur MARIE-JEANNE avait fait croire à Monsieur LARCHER qu'il pourrait bénéficier de fonds européens. Monsieur LESUEUR et lui (le Maire) étaient les seuls élus de l'Espace Sud à dire que c'était impossible.

Revenant sur les problèmes d'eau et d'assainissement, (Monsieur PONCHATEAU ayant cité Odysse préalablement), le Maire ajoute que l'Espace Sud réalise aujourd'hui dans ce domaine le programme de 2006. Soit 20 ans de retard.

A une intervention hors micro, il répond qu'il n'a pas dit qu'il n'y a pas de solution puisqu'ils réalisent 2006. Ils réaliseront 2007, puis 2008

Donc voilà pourquoi les déchets s'accumulent.

13-2 DEBORDEMENT DES REGARD D'EAUX USEES A L'ANSE MITAN ET PREVENTION DE LA POLLUTION DANS LA ZONE D'HABITATION

S'agissant des eaux pluviales et/ou usées qui montent devant la maison de Madame TINE, la ville est en train d'analyser comment les évacuer, comme cela a été décidé l'an dernier.

Une étude va être menée pour tenter de trouver une solution. Cette maison est dans un trou. A l'époque, il n'y avait rien au rez-de-chaussée, et le propriétaire est venu ajouter son appartement dans un trou inondable. Le Maire l'a d'ailleurs fait reconnaître au propriétaire.



Maintenant, la ville paie les conséquences, mais ça ne veut pas dire qu'il faille abandonner cette famille qui est la seule à en souffrir. Madame SAINT-AIME, ainsi que les autres, sont en hauteur. Il n'y a que M. TINE et sa famille à avoir aujourd'hui un appartement au rez-de-chaussée et à se retrouver dans le « caca », certainement à cause de la pompe.

La ville doit donc trouver le moyen d'évacuer les eaux pluviales, et ce faisant, les eaux usées dans le même temps. C'est ce qui est prévu pour cette année.

A une intervention hors micro (certainement en rapport avec le problème du coté de la Langouste), le Maire explique que c'est un point bas eau pluviale (maison TINE), et que lorsqu'il y a un trop plein ou un bouchon dans le réseau des eaux usées, c'est aussi à cet endroit que cela remonte puisque les pentes sont trop faibles.

On est à des millièmes de pente entre la Pointe du Bout et le poste de refoulement situé à proximité de la maison ATHANASE.

Il faut donc résoudre ce problème de l'eau, qui normalement devrait être aussi celui de l'Espace Sud puisqu'il s'agit d'inondations. Qui dit inondations dit GEMAPI.

Comme le Maire l'a encore fait remarquer aujourd'hui à Monsieur LESIEUR, aucune étude GEMAPI n'a été réalisée dans le sud, alors que l'évacuation des eaux pluviales est l'affaire de l'Espace Sud qui a la compétence GEMAPI. Et donc là, c'est encore la commune qui prendra cela en charge.

13-3 TRAVAUX D'INSTALLATION DES CHENAUX D'ACCES AUX PONTONS

Concernant ce problème de balisage, que la ville a classé en priorité, une demande de subvention Etat avait été faite et il y a eu un retard dû à la notification de cette subvention.

Aujourd'hui, la décision a été notifiée à l'établissement SOMATRAS pour la réalisation des travaux.

La ville reçoit du courrier aussi bien de Martinique Transport que de la société Blue Lines qui souhaiteraient connaître la date de réalisation de ces travaux.

La ville y répond tout en demandant, par l'intermédiaire de la police, à l'OFB qui dispose d'un bateau, de faire que la direction de la mer fasse respecter ce dispositif, afin que les navettes puissent accéder aux pontons, parce que même si le chenal est installé, le problème est que certains arrivent dans la nuit et s'installent quasiment dedans.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si la notification a été adressée à SOMATRAS et souhaite connaître le délai des travaux.

A la demande du Maire, Monsieur PATRICE explique avoir eu un échange avec Monsieur MOREL qui lui a indiqué avoir déjà les bouées, mais qu'il fallait commander les chaînes et compter deux mois.

Le Maire ajoute que, dans la mesure où l'entreprise dispose déjà d'une partie des chaînes, la ville insiste pour que l'entreprise pose ne serait-ce qu'une partie des bouées dans un premier temps, surtout sur l'Anse Mitan où parfois les bateaux arrivent durant la nuit.

Monsieur PATRICE explique avoir eu un échange avec Monsieur MOREL, qu'il rappellera pour plus de précisions, car il est toujours en attente du retour de mail de ce dernier.



13-4 DECHETS ET ECO ORGANISMES

Monsieur GALY souhaite revenir sur le problème des déchets qui le concerne, en tant qu'élu au SMTVD. Il pense qu'il faut que la population sache comment les choses fonctionnent.

Au niveau des déchets, il y a un circuit. Le SMTVD, c'est le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets.

Le ramassage des déchets incombe aux EPCI, CACEM, Espace Sud, Cap Nord. Mais, comme il le dit souvent à l'Espace Sud, la Communauté d'Agglomération a fait des choix qui sont très discutables.

C'est vrai que maintenant ils sont coincés, et dès qu'il y a un problème celui-ci est imputé au SMTVD qui ne fait pas ça, qui ne fait pas ça.

Mais, ce qu'il faut savoir aussi concernant les encombrants, c'est qu'il y a le problème des éco-organismes. Quand on achète un réfrigérateur, ou un poste de télévision, on paye une écotaxe.

Donc il ne faut pas laisser la vieille télé ou le vieux frigo au bord de la rue, puisque c'est la commune qui en pâtit. Il faut l'emmener là où on fait l'acquisition de son matériel. Aujourd'hui, il y a des encarts publicitaires qui disent de ramener la vieille machine à laver, le vieux frigo.

Mais c'est vrai que les éco-organismes ne jouent pas le jeu. Ils se sucrent sur le dos de la population. Ce sont des entreprises qui ont des ramifications un peu partout en métropole. Sans vouloir entrer dans des détails de couleur de peau, il faut reconnaître que les éco-organismes ne font pas le travail.

Une autre chose à savoir, c'est qu'il y a une éducation à faire au niveau de la population. Un matelas normalement doit être traité. Donc au lieu de le jeter, il faut l'emmener à Métaldom dont c'est l'une des missions.

On paye aussi une écotaxe pour le matelas, donc au lieu le jeter au bord de la rue, il faut le déposer là où il faut.

On dit souvent que les bennes sont toujours remplies au niveau du SMTVD. Elles le sont, comme l'a dit le Maire, parce qu'effectivement un certain nombre de partenaires ne jouent pas le jeu. Il y a toujours des camions en panne, toujours ci, toujours ça. Donc effectivement, quand on arrive au niveau des déchetteries, on s'entend dire que c'est fermé, que les bennes sont remplies. Mais si tout le monde jouait le jeu, les choses fonctionneraient très bien selon lui (Monsieur GALY).

Et puis, il y a aussi ce problème de la troisième ligne de four au niveau de l'UTVD. Effectivement, le projet de mettre en place cette troisième ligne est en étude. Ça coûte cher, bien sûr. Mais avec cette troisième ligne, il y aura moins de déchets au niveau du Galion, c'est-à-dire au niveau du trou, comme on dit, puisqu'il y a cinq exutoires.

Il faut savoir que c'est une exception qui est faite à la Martinique que de pouvoir enfouir, parce qu'effectivement la norme européenne ne le permet plus. Donc, quand cette troisième ligne entrera en fonction, il y aura moins de déchets en enfouissement.

Monsieur SAINT-PRIX a une question concernant les écotaxes. Les entreprises ne se sucrent pas car elles ne touchent pas aux écotaxes, mais les collectent. Il aimerait savoir comment sont fléchées ces taxes aujourd'hui et qui les perçoit.

Monsieur GALY répond que ce sont les éco-organismes qui les perçoivent, mais rappelle qu'il a dit d'où ils viennent. Au niveau du SMTVD, une petite équipe a été mise en place pour travailler sur cette affaire d'écotaxes, les recevoir et faire en sorte de remettre les choses à flot.



A 22h le Maire remercie les élus et ajoute qu'un équipement de 50 millions pour le tri des déchets a été construit au SMTVD et qu'il est interdit de l'utiliser.

Avant de partir, Monsieur PAIN voudrait dire aux collègues que l'ancien Maire des Anses d'Arlet, Monsieur Olga DELBOIS, le père de l'ancienne employée de la ville Marie-Annick DELBOIS, est mort.

La veillée c'est ce soir et l'enterrement demain.

Le Maire demande aux élus de faire attention lorsqu'ils stationnent dans la rue, parce que quelqu'un a bloqué un administré. Il fait remarquer qu'il y a suffisamment de place pour stationner, et demande à nouveau de faire attention.

Fin de séance : 22H 08min

La secrétaire de séance,



Nathalie HABRAN

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL

